



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	10
votants	11

**OBJET :**

Budget annexe CHAL –  
Décision modificative  
n°1

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 031-213102247-20240523-DEL\_2024\_04\_04-BF

S<sup>2</sup>LOW

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-04-04

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. JORDA, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI, Mme ECHEVARNE, M. LARQUE, M. MARTINEZ (procuration à Mme GEVREY)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°2024-03-07 relative au vote du budget annexe CHAL pour l'exercice 2024,

Vu le budget primitif 2024 de ce budget annexe CHAL,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'adopter** la décision modificative n°1 au budget annexe CHAL pour l'exercice 2024 telle que détaillée comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
673 (67) : Titres annulés	7 600,00	706 (70) : Repas événementiels	7 600,00
TOTAL	7 600,00	TOTAL	7 600,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Patrick



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>